

L'ADMISSION

Les conditions d'admissibilité au SAMSAH sont les suivantes :

- Disposer d'une notification d'orientation SAMSAH de la Maison Départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH)
- Disposer d'un suivi par une équipe de soins référente
- Être domicilié sur les communes de : Bron, Oullins, Saint-Fons, Vénissieux, Saint-Priest, Lyon 7, Lyon 8 et ses communes limitrophes

La personne concernée est actrice de la demande d'admission et peut être accompagnée par son entourage. Elle doit avoir entre 18 et 60 ans au moment de l'admission.

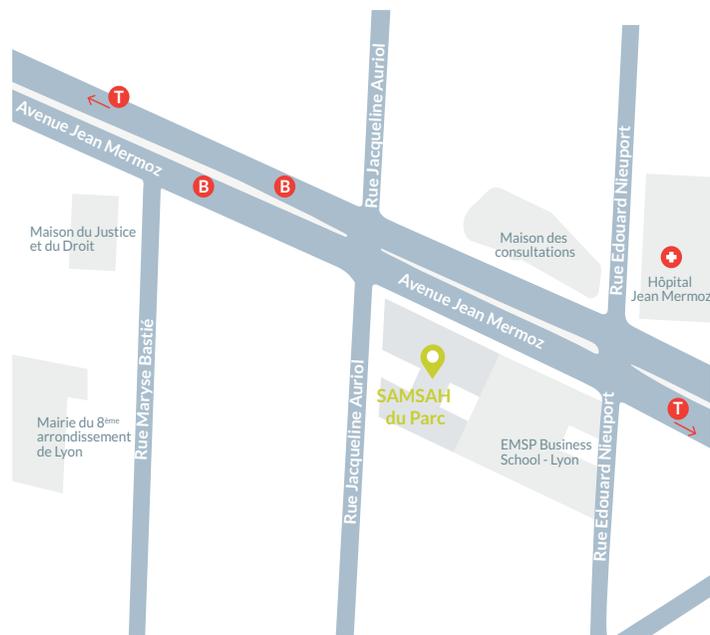
Déroulement de la procédure d'admission :

- Envoi d'un dossier de candidature (dossier transmis par mail ou courrier)
- Entretiens de préadmission en présence de la chef de service et de membres de l'équipe
- Commission d'admission

CONTACT

Tél. : 04 27 18 11 97
samsah-du-parc.lyon7.pleiade@arhm.fr

SAMSAH du Parc
19 rue Jacqueline Auriol
69008 Lyon



ACCÈS

Tram T2 : arrêt Bachut-Mairie du 8ème

Tram T6 : arrêt Mermoz-Californie

Bus C15 : arrêt Maryse Bastié

www.fondationarhm.fr

arhm
FONDATION



PLÉIADE
Pôle Inclusion et soins

SAMSAH DU PARC

Service d'accompagnement médico-social

Mise en page: Design It - Impression: Service imprimerie Fondation ARHM - Juillet 2025.

CONTACT

Tél. : 04 27 18 11 97

samsah-du-parc.lyon7.pleiade@arhm.fr

19 rue Jacqueline Auriol
69008 Lyon

PRÉSENTATION

Le SAMSAH du Parc (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) s'adresse aux personnes âgées de 18 à 60 ans présentant un trouble psychique.

D'une capacité de 50 places, le SAMSAH accompagne les personnes dans leur parcours de rétablissement afin de gagner en autonomie, et favoriser le maintien à domicile et l'insertion sociale.

Le SAMSAH contribue à la réalisation du projet de vie des personnes adultes en situation de handicap psychique dans leur milieu de vie.

LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le SAMSAH propose des accompagnements au plus près des lieux de vie des personnes : au domicile, dans les locaux du service ou dans tout autre lieu.

Chaque personne accompagnée est soutenue par un coordinateur de projet qui l'aide à définir son projet personnalisé et veille à sa mise en œuvre.

Selon les demandes et les besoins de la personne, des accompagnements sont ensuite proposés avec des membres de l'équipe pluriprofessionnelle.

NOTRE ÉQUIPE

La composition de l'équipe du SAMSAH :

- Educateurs spécialisés
- Conseillers en économie sociale familiale
- Ergothérapeutes
- Accompagnants éducatif et social
- Infirmiers
- Psychologue
- Psychiatre
- Secrétaire
- Chef de service
- Direction

LES MISSIONS

Le SAMSAH encourage l'autonomisation de la personne dans son environnement en intervenant dans les domaines suivants :

- Santé physique et psychique : éducation thérapeutique, coordination des soins
- Accompagnement vers et dans le logement : recherche de lieu de vie adapté, apprentissage dans les actes de la vie quotidienne
- Participation sociale : travail sur les habiletés sociales, insertion socio-professionnelle

Informatique et libertés

La réglementation relative à la protection des données personnelles a évolué avec l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Elle vise à mieux protéger les données recueillies, nécessaires à l'accompagnement.

Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont à l'usage exclusif de l'établissement qui accompagne la personne concernée.

Celle-ci dispose de droits d'accès, de rectification, de transmission de ces données et du droit d'effacement dans les limites légales.

Pour exercer ces droits, la demande peut être adressée par :

- Courrier à :
DPO - Fondation ARHM
290, route de Vienne - BP 8252 - 69355 LYON CEDEX 08
- Mail à l'adresse dpo.rssi@arhm.fr